



PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Prodiges de la République : disons merci à celles et ceux qui s'engagent

Angoulême, le 26 janvier 2021

Toute l'année, des réservistes, des bénévoles et des citoyens s'engagent remarquablement au service d'une cause ou de personnes. Cette solidarité s'est encore plus révélée pendant le confinement, en Charente, comme ailleurs. Certains ont confectionné des masques ou donner de leur temps à l'hôpital, d'autres ont monté les courses pour les personnes âgées de leur immeuble, tenu une épicerie sociale ou affiché les numéros d'aide aux victimes de violences dans leur résidence ...

Ces citoyens et citoyennes exemplaires sont nos « Prodiges de la République ».

Afin de les mettre à l'honneur et de valoriser leur engagement, la ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté, Marlène Schiappa, a lancé l'opération « les Prodiges de la République ».

En Charente, comme partout en France, un jury départemental présidé par la préfète sera constitué pour désigner et récompenser ces jeunes de moins de 30 ans (sauf exception) qui ont donné du temps pour les autres. Le jury désignera, par ailleurs, la Charentaise ou le Charentais qui sera récompensé par un chèque de 500 euros, remis au cours d'une cérémonie au ministère de l'Intérieur, à reverser à l'association locale de son choix afin de créer un cercle vertueux de la citoyenneté.

Vous connaissez un jeune qui s'est particulièrement investi ces derniers mois ? Jusqu'au 12 février, chacun peut proposer ou parrainer le Prodige de son choix sur le site Internet dédié : www.prodigesdelarepublique.fr



Contact presse Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr
Service : pref-communication@charente.gouv.fr

1/1

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex